

Décision

Générale

colonial

Décision n° 210 Milice indigène et militaires placés hors cadres

n° 210

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 février 1947

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro

28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

•L'article 2 de la décision n° 176 du 20 février 1947 est supprimé et remplacé par le suivant : « Il prend à compter du 24 février 1947 le commandement du cercle de Tadjoura et de la 2° compagnie de milice indigène. »